



Cardinal à tête rouge © Benjamin Guichard / Office français de la biodiversité

L'atlas de la biodiversité communale (ABC) : une démarche scientifique et citoyenne à disposition des communes

Les scientifiques nous alertent sur l'effondrement de la biodiversité au niveau mondial. Mais en France aussi, et dans chaque région, des espèces sont menacées. Les connaissez-vous ? Votre commune en héberge peut-être... Grâce à l'Atlas de biodiversité communale (ABC), une collectivité, accompagnée de spécialistes, peut dresser un état des lieux de sa biodiversité et s'en approprier les enjeux.

Connaitre mais aussi sensibiliser et préserver

► Mieux connaître la biodiversité

La réalisation d'un ABC permet de faire la synthèse des connaissances déjà existantes et de réaliser des inventaires complémentaires grâce à l'aide de spécialistes des différentes disciplines : botanique, ornithologie, entomologie... Tous les citoyens peuvent aussi y contribuer par leurs observations, grâce à des protocoles de sciences participatives. Les données sont analysées et traduites notamment sous forme de cartographies.

► Sensibiliser et mobiliser

En plus de la possibilité de contribuer à ces inventaires, des sorties nature, des animations scolaires, des conférences et ateliers sont aussi au programme. En favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques des collectivités, les acteurs locaux et les habitants, l'ABC est un moyen de sensibilisation et d'implication de l'ensemble des citoyens.

► Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la stratégie d'aménagement communale

L'ABC est un point de départ pour des actions de préservation. Un comité de suivi constitué d'élus et de citoyens, accompagné par les spécialistes en charge de la rédaction de l'ABC, identifie des actions à mener pour protéger et valoriser cette biodiversité communale. Il peut s'agir par exemple de faire évoluer la gestion des espaces communaux, de valoriser certains sites de la commune par des aménagements pédagogiques, de mettre en place des abris ou des nichoirs pour certaines espèces ou d'identifier et préserver certains éléments du patrimoine naturel dans les documents d'urbanismes.

Martin pêcheur © Stéphane Di-Mauro / Office français de la biodiversité



Un appel à projet de l'OFB pour aider les communes

Le coût global d'un ABC est estimé entre 15 000€ et 35 000€ pour une commune (selon la surface, la complexité écologique du territoire et le degré d'exhaustivité de l'inventaire).

Grâce au plan France Relance, l'Office français de la biodiversité dispose d'une dotation de 4 millions d'euros au niveau national pour les ABC. L'aide financière sur 2 ans, à hauteur de 80% du montant du projet, est proposée sous la forme d'un appel à projets.

Il ne reste que quelques jours pour déposer un dossier **avant le 15 mars 2021**. Mais s'il est trop tard pour cet appel à projet, il est temps d'y réfléchir pour le prochain. Sachez aussi que d'autres sources de financements sont possibles.

Pour en savoir plus : <https://ofb.gouv.fr/actualites/appel-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale-2021>

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact presse